



PLAN DE MOBILISATION DU BOIS D'ŒUVRE ET DE LA BIOMASSE FORESTIERE DU PROJET DE BARRAGE HYDROELECTRIQUE DE LOM PANGAR (PHLP)

Réf.
77

Expert(s)	Pays	Volume (hj)	Montant* (€)	Bénéficiaire	Financement	Début	Fin	Partenaires	Référence
Jérôme Maurice	Cameroun	11	8250 <i>*activité de l'expert cité, alors au sein d'ONFI</i>	Electricity Development Corporation	Banque Mondiale	Sept. 2012	Déc. 2012	ONF Cameroun	onfcameroun@gmail.com +23799996032

Description détaillée du projet	Nature des services fournis
<p>Le projet de barrage hydroélectrique de Lom Pangar (PHLP) est localisé à l'est du Cameroun, en amont du bassin versant de la rivière Sanaga, à la confluence des rivières Lom et Pangar et aux abords du Parc National de Deng Deng. Ce projet est une des « grandes réalisations » devant contribuer au développement du Cameroun sur le plan énergétique. Le coût total du projet approxime les 393 millions d'USD financés par la Banque Mondiale, la BAD, la BDEAC, la BEI et l'AFD. La maîtrise d'ouvrage de la construction et de l'exploitation du PHLP ont été confiées à la société camerounaise EDC (Electricity Development Corporation).</p> <p>Le PHLP est un barrage de retenue qui a pour vocation de réguler le flux de la Sanaga pour optimiser l'exploitation de deux barrages situés en aval (Song Loulou et Edéa). Compte tenu de la topographie locale, le réservoir devrait envoyer près de 60 000 ha de terres, dont 32 000 ha de forêts, ce qui devrait représenter 1 million de mètres cube de bois d'œuvre et 14 millions de tonnes de biomasse, avec l'opportunité de valoriser ces bois tout en diminuant les émissions de gaz à effet de serre du réservoir.</p> <p>A la suite d'une première étude menée en 2010, le Plan de Gestion Environnementale et Sociale du PHLP a intégré des recommandations pour la réalisation d'un plan d'exploitation du bois d'œuvre et de la biomasse du réservoir. L'étude menée en 2012 devait entre autre permettre de proposer un plan d'exploitation détaillée du réservoir (parcellaire et bretelles d'exploitations géoréférencées, calendrier d'exploitation en fonction de la mise en eau, modalités d'exploitation de la biomasse et du bois d'œuvre), incluant un cahier des clauses techniques de sauvegarde environnementales et sociales liées à l'exploitation à destination des opérateurs, en conformité avec le PGES.</p>	<p>Sous la responsabilité du chef de mission (ONF Cameroun), l'expert a réalisé une mission de terrain afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Parcourir les projets de tracés de pistes d'exploitation (relevés GPS) afin d'évaluer la faisabilité de l'ouverture de ces pistes (relevés topographiques, repérage des têtes de cours d'eau, etc.) et leurs éventuels impacts environnementaux et socio-économiques en fonction des particularités de chaque zone. Repérer les zones potentielles d'ouverture de parcs à grumes et places de dépôt. La zone parcourue (au sud de la retenue) comprenait : le projet de création de la forêt communautaire de Deng Deng, le Parc National de Deng Deng, la vente de coupe octroyée autour du chantier de construction du barrage (relevé des pistes existantes) ; • Réaliser une descente de terrain en présence des acteurs du projet (WB, EDC, MINFOF, WCS) afin notamment de préciser les modalités d'exploitation des zones envoyées comprises à l'intérieur du PNDD ; <p>Les résultats de ces travaux ont permis (i) de contribuer à l'élaboration du plan d'exploitation détaillée du bois d'œuvre et de la biomasse du réservoir ; (ii) d'élaborer le cahier des charges techniques et les clauses de sauvegarde environnementale et sociale de l'ouverture des pistes d'accès, à partir des relevés de terrain et de l'analyse du cadre réglementaire camerounais en matière d'exploitation forestière durable, des politiques opérationnelles de sauvegarde de la Banque Mondiale, du PGES du PHLP et des principaux standards en matière d'exploitation forestière à impact réduit.</p>